

| | | |
|--|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 5 juillet 2024 | N° 2024-373 |

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 5 juillet 2024 | Délibération |
| | ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel ADG PVB | N° 2024-373 |

Commune de CENON- Végétalisation de six cours d'écoles - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

CONTEXTE

La ville de Cenon souhaite favoriser le bien-être des enfants à l'école et lutter contre les îlots de chaleur en végétalisant les cours d'école. Une première expérimentation a été menée dans la cour de l'école Jean Jaurès qui a été repensée avec de nouvelles zones de jeux ombragées.

La Ville va maintenant étendre le projet de végétalisation des cours d'écoles sur six autres écoles :

- Ecole Cassagne
- Ecole Blum
- Ecole van Gogh
- Ecole Michelet
- Ecole Guesde
- Ecole Perrault

1. LES OBJECTIFS DE LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE.

Les objectifs que la Ville se fixe sont :

- Améliorer le confort des enfants et le rafraîchissement des espaces
- Mettre la nature au cœur des cours afin de désimperméabiliser les sols
- Diversifier les espaces afin de favoriser de nouvelles pratiques

PLAN DE FINANCEMENT.

Le budget communal définitif total dédié à la végétalisation des cours d'école en 2024 est de 360 000 € HT. Conformément au règlement nature, le financement porte au maximum sur 50% du montant total HT du projet, hors autres aides, soit un soutien financier de **72 000 €**.

BUDGET GLOBAL 2024 (en €HT)

| DEPENSES HT € | | RECETTES HT € | |
|--|----------------|--------------------|----------------|
| Installations et sécurisation | 24 000 | | |
| Terrassement et réseaux d'eau pluviale | 114 000 | Fonds vert | 108 000 |
| Aménagement paysager | 138 000 | Agence de l'eau | 108 000 |
| Signalétique, mobilier | 66 000 | Commune de Cenon | 72 000 |
| Aléas | 18 000 | Bordeaux Métropole | 72 000 |
| TOTAL GENERAL HT | 360 000 | | 360 000 |

MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES.

La subvention proposée au total par Bordeaux Métropole à la ville de Cenon s'élève donc à **72 000 € pour la végétalisation de six cours d'écoles**. Les modalités de versement de l'aide financière seront précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,

et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-213 du 12 avril 2024 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture-Alimentation des communes

er

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1 décembre 2023 relative à la présentation des contrats de co-développement 2024-2027,

Vu la délibération municipale du 31 mai 2023 relative à la demande de participation financière de la Métropole pour la végétalisation cours d'école.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 de la commune de Cenon, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation de la biodiversité, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention relative à la végétalisation de six cours d'écoles d'un montant global de **72 000 €** à la commune de Cenon.

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Cenon la convention qui précise les modalités du règlement de la participation financière, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 3 : d'imputer la subvention pour la végétalisation de six cours d'écoles sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BRU, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT, Madame FERREIRA, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

| | |
|---|--|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024 | Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024 | |
| | Monsieur Patrick PAPADATO |